

Europe

La Confédération européenne des syndicats et la transition juste

Bianca Luna FABRIS et Philippe POCHE

Cet article examine l'évolution du mouvement syndical européen, en particulier la Confédération européenne des syndicats (CES), face aux enjeux environnementaux depuis les années 2000. L'article distingue trois phases : après la construction d'un agenda environnemental de 2000 à 2009 par la CES, elle relègue ces préoccupations au second plan en raison de la crise financière, mais le concept de « transition juste » s'impose ; depuis 2015, la CES renouvelle son engagement sur les questions environnementales, autour du Green Deal porté par l'Union européenne.

This article examines the evolution of the European trade union movement, in particular the European Trade Union Confederation (ETUC), in the face of environmental challenges since the 2000s. The article identifies three phases: following the construction of an environmental agenda from 2000 to 2009 by the ETUC, it put such concerns on the back burner due to the financial crisis, but the concept of a "just transition" was established; since 2015 the ETUC has revived its commitment to environmental issues, around the Green Deal brought in by the European Union.

Bianca Luna Fabris est chercheuse à l'European Trade Union Institute (ETUI) ; Philippe Pochet est professeur affilié à la Scuola Superiore Sant'Anna.

Les effets du changement climatique sur le monde du travail sont à la fois incontestables et très divers. Au cours de ces dernières décennies, les syndicats européens ont ouvertement intégré les questions environnementales à leurs missions générales, ont plaidé pour une « transition juste » et ont, de ce fait, accordé une attention de plus en plus grande à la dimension sociale de la transition énergétique. Si la littérature a abondamment traité des préférences politiques du mouvement syndical en matière de transition écologique aux niveaux local, sectoriel et national, elle n'a jusqu'à présent guère pris en considération le rôle du mouvement syndical européen (Felli, 2014 ; Rätzl *et al.*, 2021 ; Thomas, Doerflinger, 2020). Cet article analyse la manière dont le mouvement syndical européen – en particulier la Confédération européenne des syndicats (CES) – a, depuis le début du nouveau millénaire, intégré dans ses priorités politiques les préoccupations environnementales et revendiqué des mesures de transition équitables dans le cadre politique de l'Union européenne (UE). Il est fondé sur l'analyse de documents syndicaux divers ainsi que sur une série d'entretiens auprès de différentes parties prenantes (encadré 1).

L'article présente une vue d'ensemble de la littérature existante et décrit l'émergence, à l'échelle mondiale, du concept clé de « transition juste », avant d'analyser l'évolution depuis le début des années 2000 de la position des syndicats européens au sujet du changement climatique.

Les syndicats à la croisée des chemins environnementaux

La littérature comparative sur l'économie politique et l'environnement présente le plus souvent les syndicats comme des acteurs conservateurs qui cherchent avant tout à défendre les droits et les intérêts de leurs principaux mandants, leurs membres, et font donc peu de cas des questions qui dépassent le cadre du travail et de l'emploi au sens strict, telles que les préoccupations environnementales. Une analyse historique permet toutefois de constater que les syndicats (européens) ont toujours pris position sur des questions plus larges que celles directement liées à l'emploi. Ce fut notamment le cas des droits des femmes, de la protection sociale (y compris l'assistance sociale non contributive), des réglementations en matière de santé et de sécurité au travail et

Encadré 1 - Méthodologie et collecte des données

Pour conduire notre analyse, nous avons examiné une série de documents syndicaux, notamment des documents internes, des manifestes de congrès, des communiqués de presse et de la littérature secondaire pertinente. Parallèlement à l'analyse des documents, nous avons pu obtenir des informations directes grâce à huit entretiens semi-directifs avec des responsables syndicaux à différents niveaux, des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations de la société civile (OSC) et des conseillers de partis politiques. Ces entretiens ont été enregistrés et retranscrits afin d'en garantir l'exactitude. Des échanges personnels ultérieurs ont également contribué à compléter notre base de données et à enrichir notre compréhension et notre mise en contexte.

des allocations parentales (voir par exemple Cigna, 2023 ; Doellgast *et al.*, 2018 ; Durazzi *et al.*, 2018 ; Holgate, 2021 ; Thébaud-Mony *et al.*, 2015), et, ce qui est encore plus intéressant pour notre analyse, des enjeux environnementaux et du développement durable (Galgóczi, Pochet, 2012 ; Stevis, Felli, 2015 ; Thomas, Pulignano, 2021).

Il est manifeste que le changement climatique transforme le paysage de l'emploi, ce qui élargit inévitablement l'éventail des questions que les syndicats doivent affronter dans le cadre de leur mandat. Cette situation vient toutefois relancer le débat sur la double nature de l'action syndicale : les syndicats opèrent dans le cadre du système de travail salarié existant, qu'ils cherchent à modifier, et au sein duquel ils veillent à la protection des intérêts de leurs membres ; dans le même temps, ils œuvrent à la réalisation d'objectifs sociétaux plus vastes (Hyman, 2015). Les défis du changement climatique et du développement durable remettent en question l'orientation stratégique des syndicats, en dépassant les limites traditionnelles de leurs actions et des intérêts des travailleurs (Torres, 2008).

La décarbonation de l'économie génère des impacts hétérogènes, qui varient selon les pays, les régions et les secteurs industriels. Les syndicats se retrouvent ainsi confrontés à la nécessité de concilier les objectifs en matière d'emploi et les impératifs environnementaux, en fonction des cadres économiques et des secteurs dans lesquels ils opèrent. Ceux en particulier qui sont implantés dans des secteurs à fortes émissions de gaz à effet de serre (GES) ou particulièrement énergivores, doivent faire face à des défis considérables. Ces secteurs affichent habituellement, il faut le souligner,

des taux de syndicalisation élevés et bénéficient en outre de la protection de conventions collectives (Galgóczi, 2019 ; Zwysen, à paraître). À l'inverse, de nombreux emplois « verts » émergents, offrant souvent de moins bonnes conditions de travail, sont caractérisés par un taux de syndicalisation faible (Holtgrewe *et al.*, 2015 ; Zwysen, à paraître). Dans un contexte marqué par la diminution des capacités de puissance des syndicats et la baisse généralisée des taux de syndicalisation (Waddington *et al.*, 2022), on pourrait s'attendre à voir certains d'entre eux (en particulier ceux du secteur de la métallurgie) défendre les emplois existants dans les industries à fortes émissions de GES et, plus généralement, adopter des positions conservatrices en matière de décarbonation. Le changement climatique soulève donc un dilemme : le soutien à des mesures climatiques fortes pourrait éloigner (certains) syndicats de leurs bases industrielles ; une position inverse, en revanche, provoquerait des conflits avec les groupes de défense de l'environnement et une perte de soutien de la part de l'opinion publique. Mais le changement climatique n'affecte pas seulement les industries à fortes émissions de GES : ses effets se font également sentir dans de nombreux secteurs de l'économie, de l'agriculture au tourisme, en passant par la santé et le BTP. Les risques écologiques affectent tout particulièrement les travailleurs des pays moins industrialisés, où les syndicats sont plus faibles, et influencent la position de ces derniers à l'égard des politiques climatiques mondiales. En tant qu'entités complexes et aux multiples facettes, les syndicats souffrent de divergences internes quant à leurs objectifs principaux et à leurs méthodes d'organisation (Gumbrell McCormick, Hyman, 2013 ; Thomas, Pulignano, 2021).

Contrairement à ce que pourrait suggérer le tableau que l'on vient de brosser, les syndicats s'intéressent aux questions environnementales depuis les années 1970. Aux États-Unis, ils développent alors le concept de « transition juste » (Sauviat, dans ce numéro), qui a pour objectif de fournir un soutien financier et des possibilités de formation supérieure aux travailleurs déplacés en raison des politiques de protection de l'environnement. Cette notion a connu une évolution significative depuis, tant dans sa portée que dans sa signification. Au départ, le concept apparaît comme une réponse à un mélange de préoccupations environnementales, de santé et de sécurité dans des secteurs spécifiques, en particulier pour les travailleurs qui manipulent des substances dangereuses comme les solvants, les produits de nettoyage et l'amiante. Depuis, le concept de transition juste a élargi son champ d'application et touche désormais l'ensemble de l'économie. Ses principaux promoteurs, comme Tony Mazzocchi, du syndicat Oil, Chemical and Atomic Workers International Union (OCAW), ont joué un rôle clé dans l'élaboration des premiers discours au début des années 1990, en affirmant que la protection de l'environnement et les perspectives d'emploi ne s'excluaient pas mutuellement (Felli, 2014 ; Galgóczi, 2018). Leur argumentaire cherchait à rapprocher les écologistes et les travailleurs, en suggérant que dans un système capitaliste libéral, les politiques environnementales pouvaient involontairement impacter négativement les travailleurs et les communautés (Steviss, Felli, 2015:32-34).

Au fil du temps, le mouvement syndical international a joué un rôle plus important

dans les négociations mondiales sur l'environnement, en particulier à partir des années 1990. Thomas (2021a) a retracé le parcours de l'engagement syndical international, en relevant l'implication fondamentale de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL)¹ dans la politique environnementale – une implication qui remonte à la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, aussi appelée « Sommet de la Terre », qui s'est tenue à Rio en 1992 (Silverman, 2004). Le document issu de cette conférence décisive, l'Agenda 21, reconnaît les syndicats comme l'un des neuf groupes essentiels à l'élaboration de la politique de « développement durable ». Stimulée par la montée en puissance de cette question sur l'agenda international, la Commission du développement durable des Nations unies offre aux syndicats une plate-forme de choix pour plaider en faveur d'une approche intégrée du modèle tripartite du développement durable, qui réunit les facettes sociales, économiques et environnementales. Ces efforts trouvent leur aboutissement lors du sommet de Johannesburg en 2002, qui reconnaît l'importance de la dimension sociale de la politique environnementale (Thomas, 2021a).

Au cours des années suivantes, les syndicats, y compris au niveau européen, continuent à faire valoir dans les discussions internationales leurs principales préoccupations environnementales, en particulier la « transition juste » et la création d'« emplois verts » de haute qualité. Leurs efforts bénéficient de la collaboration d'organisations supranationales telles que l'Organisation internationale du travail (ILO,

1. En 2006, la CISL a fusionné avec la Confédération mondiale du travail (CMT) pour former la Confédération syndicale internationale (CSI).

2015) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP *et al.*, 2008). Si les efforts des syndicats permettent d'intégrer le concept de « transition juste » dans les accords mondiaux, tels que la COP16 de Cancún en 2010 et le Sommet de la Terre Rio+20 en 2012, l'interprétation de ce concept reste assez floue. Cela s'explique en partie par la diversité des points de vue au sein de la communauté syndicale elle-même. Malgré tout, ces thèmes généraux constituent un cadre commun, qui facilite l'expression d'une voix syndicale dans les négociations mondiales, même si elle n'est pas totalement unifiée.

La Confédération européenne des syndicats et le changement climatique

Alors que cet article porte essentiellement sur le niveau interprofessionnel, en particulier dans le cadre de la CES, un article de Fabris et Pochet (2025, à paraître) offrira un examen complet des réponses sectorielles des syndicats européens au changement climatique et de la manière dont les syndicats de branche (*European Trade Union Federations*) perçoivent et comprennent le concept même de transition juste. L'analyse portera sur quatre grandes organisations européennes : IndustriAll, qui rassemble les travailleurs des secteurs de la métallurgie, de la chimie et du textile, l'EPSU (ou FSESP), qui fait entendre la voix des employés des services publics, l'ETF (ou FET) qui représente le secteur des transports, et l'EFFAT, qui couvre les secteurs du

tourisme, de l'hôtellerie, de l'agriculture et du travail domestique.

Contrairement à la CES dont le rôle est de formuler une position générale et de s'engager dans des activités de *lobbying* liées aux politiques européennes, les fédérations européennes sont confrontées à des défis uniques et très différents engendrés par le changement climatique et la crise environnementale au sens large (voir, par exemple, Thomas, 2021b). Les limites de cet article nous empêchent de fournir des détails exhaustifs à ce sujet, mais des développements significatifs ont manifestement eu lieu au cours de ces dernières années dans ces secteurs qu'il importe de mentionner ici. Pour les fédérations syndicales européennes, la lutte contre le changement climatique est devenue une question d'une importance politique capitale, comme l'illustrent son statut de priorité centrale lors du congrès intermédiaire d'IndustriAll à Thessalonique en 2023² et l'adoption d'un Manifeste pour une transition juste en 2022³. Au-delà du discours général sur les mesures pour une transition équitable, les emplois de qualité et la lutte contre les disparités socio-économiques, le changement climatique est vu comme une opportunité pour redéfinir les objectifs syndicaux conventionnels.

IndustriAll, par exemple, insiste de plus en plus sur l'impératif d'une politique industrielle européenne et sur le renforcement du secteur industriel⁴. La Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP), de son côté, met l'accent

2. « Mid-Term Policy Conference lays down strategic goals for a just future », IndustriAll, June 29, 2023, <https://bit.ly/3R0OU07>.

3. *Ibid.*

4. *Nothing About Us Without Us—A Just Transition Manifesto*, IndustriAll, 2022, <https://bit.ly/47h2AZ4>.

sur l'importance des services publics et des biens communs, et témoigne d'un intérêt marqué pour les stratégies de post-croissance (Nitsche-Whitfield, 2023). Dans le domaine des transports, et plus particulièrement du transport routier et aérien, la FET s'attache à améliorer les conditions de travail des chauffeurs et plaide en faveur de l'intermodalité et d'une aviation durable. Pour atteindre ces objectifs, elle milite pour un renforcement de la réglementation dans ce secteur⁵. Enfin, l'EFFAT porte son attention sur les récentes vagues de chaleur, de froid et les inondations qui ont perturbé les rendements agricoles et les marchés et qui ont obligé la chaîne de transformation alimentaire à entreprendre des adaptations. Les préoccupations relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs, qui sont exposés à des températures sans précédent, notamment dans l'agriculture, ont fait l'objet d'une attention accrue au niveau des politiques à mener⁶. En outre, le fait que les syndicats aient obtenu que les subventions agricoles européennes soient assorties d'une conditionnalité sociale lors de la réforme de la politique agricole commune (PAC) de 2021 témoigne d'une autre approche de l'imbrication des préoccupations sociales et environnementales⁷. En résumé, dans cet article à paraître, nous faisons valoir que, à la suite du Green Deal européen et aux nombreuses propositions de fond de la Commission, les fédérations européennes ont vu dans les questions vertes une opportunité de (re)construire un véritable agenda syndical.

Notre analyse des positions de la Confédération européenne des syndicats (CES) couvre la période qui va de la nomination de John Monks au poste de secrétaire général de la CES au début des années 2000 jusqu'à aujourd'hui. Au cours de la période considérée, quatre responsables élus ont été chargés des questions environnementales : Joël Decaillon (France, CGT), Judith Kirton-Darling (Royaume-Uni, Trades Union Congress – TUC), Montserrat Mir Roca (Espagne, Confederación Sindical de Comisiones Obreras – CC.OO) et Ludovic Voet (Belgique, Confédération des syndicats chrétiens – ACV/CSC).

Trois phases peuvent être distinguées : les années 2000-2009, durant lesquelles la CES a posé les premiers jalons concrets d'un programme de lutte contre le changement climatique ; la période 2009-2014, durant laquelle les préoccupations climatiques sont passées au second plan ; le retour progressif des préoccupations environnementales dans les priorités de la CES, de 2015 à aujourd'hui.

La CES, particulièrement proactive en matière d'environnement : l'adoption de la transition juste, REACH et la Spring Alliance (2000-2009)

Entre le début des années 2000 et les années 2010, la CES s'est montrée particulièrement proactive pour intégrer les préoccupations environnementales à son agenda.

5. *Sustainable Aviation. Landing Desirable Jobs*, ETF, September 2022, <https://www.etf-europe.org/activity/sustainable-aviation/> ; « An ETF vision for sustainable transport », *Policy Position Paper*, ETF, July 31, 2023, <https://www.etf-europe.org/an-etf-vision-for-sustainable-transport/>, consulté le 5 novembre 2023.

6. « Taking Part in climate action to build a just transition in the agro-food and tourism sectors - Recommendations for Action », EFFAT, March 2023, <https://bit.ly/3sxdDy6> ; Syndex (2023).

7. « The new CAP now includes social conditionality », EFFAT, November 23, 2021, <https://bit.ly/47dCwOh>.

Cependant, dès le congrès de Luxembourg en 1991, l'orientation des débats reflète déjà une reconnaissance croissante de l'importance des politiques environnementales à l'échelle de l'Europe (ETUC, 1991). Ce congrès introduit non seulement le thème nouveau de la protection de l'environnement, mais souligne aussi le rôle crucial de la CES en tant que négociateur au niveau européen, en particulier dans la perspective de l'instauration d'un véritable dialogue social européen. Toutefois, même si pour la première fois les questions environnementales trouvent leur place dans les documents du congrès, elles ne constituent pas pour autant une priorité politique significative.

Parallèlement, et à l'image de ce qui s'est passé au niveau international, les préoccupations environnementales portent d'abord sur la santé et la sécurité des travailleurs, en particulier sur des questions telles que les produits chimiques dangereux, la gestion des déchets, l'énergie et les systèmes de transport (Degryse, Tilly, 2013:120-121). Tout au long des années 1990, dans différents États membres de l'UE, les organisations syndicales lancent des campagnes pour faire face à des défis environnementaux spécifiques. Cependant, les syndicats « sont souvent confrontés à un dilemme entre les exigences socio-économiques et les impératifs environnementaux », comme le souligne l'un des premiers documents de discussion sur le sujet, publié conjointement par la CES et le Bureau technique syndical européen pour la santé et la sécurité (qui fait maintenant partie de l'Institut syndical européen, ETUI), ce qui démontre à quel point le sujet est source de tensions et

de complexité tout au long de cette décennie (CES, BTS, 2001:7).

Le tournant décisif a lieu au début du nouveau millénaire, lorsque, à la suite du Conseil européen de Göteborg en 2001, la stratégie de Lisbonne est officiellement adoptée ; elle comprend un volet « développement durable » et entend concilier les préoccupations économiques, sociales et environnementales (Steurer, Berger, 2011). En réponse, la CES adopte une résolution présentant sa vision d'une politique environnementale liée à la politique européenne de l'emploi, en plaidant pour un renforcement du dialogue social et des politiques économiques et fiscales qui favorisent les investissements orientés vers le développement durable (CES, BTS, 2001 ; CES, 2001).

Le sujet gagne encore en importance, en particulier à la suite du congrès de Prague de 2003, et devient une priorité du secrétariat de la CES sous l'impulsion de Joël Decaillon, le secrétaire confédéral de l'époque (ETUC, 2003). Le dossier brûlant alors en discussion est celui du règlement relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH), proposé par la Commission européenne à la suite de la crise de la dioxine de 1999⁸. Cette proposition soumet le mouvement syndical européen à rude épreuve. Si certains affiliés soutiennent le système destiné à améliorer la prévention des risques chimiques sur le lieu de travail, la Fédération européenne des syndicats des mines, de la chimie et de l'énergie (EMCEF) se range en grande partie du côté de l'industrie. Elle oppose une forte résistance à la proposition, par crainte de pertes d'emplois

8. De la dioxine avait été découverte dans des farines animales en Belgique, utilisées pour l'alimentation des poulets.

massives. Pour trouver un terrain d'entente, la CES constitue un groupe de travail qui adopte finalement une résolution soutenant REACH (ETUC, 2004). Selon Joël Decaillon, cette décision constitue « un tournant dans l'histoire du syndicalisme dans le sens où nous [le mouvement syndical européen] n'étions plus considérés uniquement comme des défenseurs de l'emploi, mais aussi comme des acteurs assumant la responsabilité des conséquences pour la société dans son ensemble de ce que nous produisons⁹ ». L'introduction de REACH stimule les discussions sur les pratiques industrielles durables, les emplois verts et le changement climatique.

La CES approfondit ses recherches dans ce domaine, par exemple avec l'étude de 2007 consacrée à l'impact du changement climatique sur l'emploi (Laurent, Pochet, 2015:20 ; Syndex *et al.*, 2007). Cette étude, la première du genre en Europe, s'intéresse à la relation entre changement climatique et emploi dans des secteurs comme les transports, l'énergie et la construction. Selon Joël Decaillon, elle permet de clarifier la position de la CES sur la question dans les secteurs concernés. L'étude est reconnue par l'Organisation internationale du travail (OIT) et devient une pierre angulaire pour le Parlement européen et la CES. Par la suite, diverses résolutions soulignent la nécessité pour l'Europe de s'engager dans une stratégie industrielle qui favorise une croissance durable grâce à une production économe en ressources et à un positionnement ferme en matière d'énergie et de climat (Laurent, Pochet, 2015:20).

En établissant un lien entre la santé et la sécurité au travail et la protection des consommateurs, la CES a élargi ses alliances. Cette évolution devient évidente lorsqu'elle cofonde la Spring Alliance aux côtés du Bureau européen de l'environnement (BEE), de la Social Platform, organisation faitière européenne représentant les organisations de la société civile, et de Concord, Confédération européenne des ONG actives dans le domaine du développement durable et de la coopération internationale. C'est la première fois que la CES collabore ouvertement et de manière proactive avec les ONG sociales sur des questions liées au climat, mais pas seulement. L'une des réalisations majeures de la Spring Alliance est le manifeste commun de 2009 exposant les futurs objectifs de l'UE, qui vont donner naissance par la suite à la stratégie Europe 2020 (Degryse, Tilly, 2013:78 ; Laurent, Pochet, 2015:22).

Par ailleurs, au cours des années 2000, la CES commence à intégrer le concept de « transition juste » à ses déclarations politiques. Comme souligné plus haut, alors que les débats sur la « transition juste » avaient surtout eu lieu à l'échelle mondiale sous l'égide de la CSI, la CES amplifie ce discours au niveau européen. Elle se distingue par sa participation proactive au dialogue social européen et plaide ouvertement pour des initiatives législatives susceptibles d'avoir un impact direct sur les travailleurs européens (Thomas, Pulignano, 2021). Parmi les affiliés de la CES, l'adhésion à ce concept varie en fonction des positions idéologiques et des différences géographiques. Dans des régions comme la Scandinavie, le Royaume-Uni, l'Espagne et

9. Entretien de Philippe Pochet et Christophe Degryse avec Joël Decaillon, mars 2022.

la Belgique, les syndicats se montrent particulièrement actifs. Mais si la majorité des affiliés manifestent leur soutien au principe de « transition juste », ceux d'Europe centrale et de l'Est sont moins enthousiastes (Thomas, Pulignano, 2021), et font preuve d'une certaine réticence à sa pleine adoption. La réaction des syndicats polonais confrontés à la transition de l'industrie du charbon en constitue un exemple éloquent, puisqu'ils font pression pour bloquer ou remettre en cause le consensus syndical sur le changement climatique et la transition juste comme réponse appropriée (Bernaciak, Lis, 2017 ; Meardi, 2002).

L'agenda environnemental relégué à l'arrière-plan pendant la crise (2009-2014)

Dans le contexte de crise financière mondiale qui caractérise la fin des années 2000, les décisions d'actions à long terme pour combattre le changement climatique font place à des questions immédiates et cruciales comme la lutte contre les mesures d'austérité, la déréglementation généralisée, les réformes structurelles du marché du travail et l'altération de la gouvernance économique (Degryse *et al.*, 2013). En dépit de cette réorientation politique, Judith Kirton-Darling, alors secrétaire confédérale de la CES et responsable du dossier climatique, maintient la dynamique de la lutte contre le changement climatique. En collaboration avec la CSI, elle veille à ce que le mouvement syndical soit représenté au Sommet de la Terre Rio+20 en 2012 (CES, 2011a). Mais même si, comme le montrent les paragraphes suivants, la CES et les fédérations européennes continuent à progresser sur les questions environnementales et climatiques, celles-ci ne sont pas au premier

plan de leurs revendications. Le discours est entièrement dominé par l'ampleur de la crise et le caractère radical des déréglementations nationales. Il en est de même pour la Commission, qui ne propose plus d'initiatives dans le domaine social (Degryse *et al.*, 2013) et perd tout intérêt pour les indicateurs alternatifs au PIB après 2010 (Feigl *et al.*, 2013). À cela vient s'ajouter l'échec de la COP15 de Copenhague en 2009, qui brise l'élan précédemment insufflé (Christoff, 2010).

À y regarder de plus près, les résolutions de la CES semblent refléter une intégration progressive des préoccupations écologiques dans ses programmes traditionnels (CES, 2010). Tant le manifeste du congrès de 2011 à Athènes que celui du congrès de 2015 à Paris traduisent ce sentiment. Ils exhortent l'UE à promouvoir une « transition juste » vers une économie durable et verte, en mettant l'accent sur la création d'emplois de qualité, en renforçant les compétences écologiques et en accordant la priorité aux investissements en faveur d'infrastructures durables, du rajeunissement industriel, de l'innovation, de la recherche et du développement, des technologies à faibles émissions de GES et de l'efficacité énergétique (CES, 2011b).

Le discours apparaît toutefois plus nuancé selon que l'on considère les secteurs où l'impact de la transition écologique est susceptible d'avoir des effets directs (par exemple, l'automobile et le secteur minier) ou indirects (par exemple, la chimie et l'énergie), ou bien ceux qui sont susceptibles d'en tirer des bénéfices, tels que la construction et les transports publics. À cet égard, il est intéressant de relever que la Fédération syndicale européenne des

services publics (FSESP) semble la plus en phase avec le discours sur les indicateurs alternatifs au PIB et la trajectoire de post-croissance (Nitsche-Whitfield, 2023). Ce secteur présente un point de vue singulier en matière de transition écologique car les services collectifs sont moins émetteurs de GES que le secteur privé et l'idée de biens communs est centrale dans les discours prônant la post-croissance ou la décroissance. À ce titre, la FSESP a joué un rôle clé dans la campagne en faveur de la reconnaissance de l'eau en tant que bien commun¹⁰.

Parallèlement, les partenaires sociaux européens, BusinessEurope et la CES, lancent, dans le cadre de leur programme de travail 2011-2014, une initiative stratégique qui vise à évaluer les répercussions de la transition écologique sur les besoins de formation et les compétences (ETUC *et al.*, 2014). Leur analyse débouche sur la

rédaction d'un rapport destiné à éclairer leurs stratégies futures. L'un des principaux enseignements de cette étude est que la plupart des nouveaux emplois « verts » n'exigent pas nécessairement des compétences entièrement nouvelles. Nombre d'entre eux nécessiteraient plutôt d'améliorer un ensemble de compétences existantes, en s'appuyant sur une formation professionnelle initiale. Par ailleurs, certains secteurs souffrent déjà de pénuries de compétences pour des fonctions spécifiques auxquelles la transition écologique confère une importance croissante.

Au milieu de la crise, le concept de « transition juste » fait son apparition dans le discours officiel de la CES. Plus précisément, lors de la réunion de son comité exécutif en 2010, la CES approuve formellement la « Résolution sur un nouveau deal durable pour l'Europe », dans laquelle elle appelle à

Encadré 2 - La transition juste selon la CES en 2010

1. Le dialogue entre les pouvoirs publics et les principaux acteurs, dont les représentants des entreprises, des syndicats, des autorités locales et régionales et des associations ;
2. des emplois verts et décents grâce à des investissements dans les (nouvelles) technologies bas carbone ;
3. des compétences « vertes » : des stratégies actives d'éducation et de formation, de développement des compétences au service d'une économie bas carbone et efficace dans l'utilisation des ressources, à l'initiative des pouvoirs publics ;
4. le respect des droits de l'homme et du travail : la prise de décision démocratique et le respect des droits de l'homme et du travail sont essentiels pour garantir une représentation juste des intérêts des travailleurs et des communautés au plan national ;
5. des systèmes de protection sociale forts et efficaces.

Source : CES (2010) ; Laurent, Pochet (2015:21).

10. *Why water is a public service: Exposing the myths of privatization*, EPSU, A report commissioned by EPSU to Public Services International Research Unit (PSIRU), April 2012, <https://bit.ly/3MHedjJ>.

une stratégie de développement permettant à l'Europe de sortir de la récession, d'adopter une transition juste, de créer des millions d'emplois décents, durables et verts, et d'apporter une contribution juste et efficace à la lutte mondiale contre le changement climatique, marquant ainsi un moment charnière dans l'évolution du concept de transition juste au sein de ce cadre organisationnel (encadré 2 ; CES, 2010).

Ce concept est ensuite adopté par la CES dans sa résolution Rio+20 sur une transition juste (CES, 2011a). Le résultat le plus visible des efforts conjoints de la CES et de la CSI est l'intégration du concept de « transition juste » dans l'accord final de la COP16, qui se tient à Cancún en décembre 2010 (Galgóczy, 2018).

La réémergence des préoccupations environnementales dans l'agenda politique à partir de 2015

Après une phase de latence relative dans l'élaboration des politiques européennes, les considérations liées à l'environnement et au changement climatique prennent de plus en plus d'importance dans le discours politique de l'UE depuis le milieu des années 2010. Tout au long de cette période, la CES et les fédérations syndicales européennes intègrent activement le changement climatique et la transition juste dans leurs priorités politiques.

En 2015, la CES franchit une étape importante en consacrant une section spécifique de son plan d'action à la campagne en faveur de la création d'un cadre politique complet au niveau de l'UE permettant

d'assurer une « transition juste » (CES, 2015). Ce concept acquiert une reconnaissance majeure dans l'accord historique de Paris conclu à l'occasion de la COP21¹¹. Cet accord international souligne la nécessité d'une transition juste pour les travailleurs, d'un travail décent et d'emplois de qualité. Cette reconnaissance constitue une victoire importante pour les syndicats qui défendent depuis longtemps ces positions (CES, 2016 ; CSI, 2015).

L'importance des politiques de lutte contre le changement climatique se renforce encore en décembre 2019, lorsque Ursula von der Leyen, la présidente de la Commission européenne, présente le « European Green Deal » (EGD), un plan stratégique visant à promouvoir la transition de l'Europe vers une croissance durable et neutre du point de vue du climat. Peu après, en juin 2020, la CES adopte une résolution détaillée reprenant une série d'initiatives dans le cadre du « Green Deal » européen. Ces initiatives comprennent la loi sur le climat, le plan d'investissement durable de l'UE, le règlement relatif au Fonds pour une transition juste et la nouvelle stratégie industrielle de l'UE (CES, 2020). La résolution adoptée par la CES démontre clairement qu'elle soutient les mesures et fournit une notion plus précise de la transition juste, résumée dans l'encadré 3.

Dans la foulée, la survenance de la crise du Covid-19 démontre la nécessité urgente de préserver la santé et le bien-être de la population mondiale. Le plan de relance formulé à la suite de la pandémie, au début de 2020, comporte un nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) associé à un coup de

11. « Adoption of the Paris Agreement », Conference of the Parties, United Nations, December 12, 2015, <https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/I09r01.pdf>.

Encadré 3 - La transition juste selon la CES en 2020

1. La présence de mécanismes de solidarité pour soutenir les secteurs et régions les plus vulnérables et les plus touchés ;
2. des programmes de protection sociale et de formation adéquats pour accompagner les travailleurs dans leur transition ;
3. le développement des économies locales et la diversification des activités ;
4. des évaluations rigoureuses de l'impact socio-économique et des stratégies détaillées à long terme pour anticiper les changements ;
5. un dialogue social efficace et une forte participation des travailleurs à toutes les étapes du processus ;
6. la disponibilité de moyens financiers suffisants.

Source : CES (2020:13).

pouce de 750 milliards d'euros de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR), et offre de nouveaux moyens financiers pour atteindre les objectifs de la transition verte (Crespy, Munta, 2023). Peu après, le déploiement du Green Deal est consolidé par l'ensemble de mesures « Fit for 55 », qui introduisent deux nouveaux outils entre 2020 et 2022, le Mécanisme pour une transition juste (y compris le Fonds pour une transition juste, FTJ) et le Fonds social pour le climat (FSC), pour aider spécifiquement les États membres les plus durement touchés par la transition vers la neutralité climatique. Le FTJ, qui dispose de ressources limitées, est principalement destiné à aider les régions dépendantes du charbon à faire face aux conséquences socio-économiques de l'arrêt progressif de son utilisation. Cette initiative est essentielle, mais son impact est

limité, puisqu'elle ne touche qu'une petite partie des personnes concernées par le programme de décarbonation au sens large : en effet, l'action du FTJ couvre moins de 0,25 % de l'emploi total au sein de l'UE (Alves Dias *et al.*, 2021). À l'inverse, l'objectif du nouveau FSC, qui devrait être opérationnel à partir de 2026, est plus étroitement défini : il est conçu pour atténuer les effets distributifs négatifs attendus de l'introduction d'un nouveau système d'échange de quotas d'émission¹² applicable aux secteurs de la construction et des transports. La dotation financière du FSC est portée potentiellement à plus de 86 milliards d'euros avec une participation financière des États membres à hauteur de 25 %. Mais dans le contexte de la crise énergétique, ces nouveaux moyens, quoique non négligeables, peuvent être

12. Ce système fonctionne selon le principe du plafonnement et de l'échange (*cap and trade*). Cela signifie que les quotas de gaz à effet de serre sont traités comme une commodité ou une marchandise qui peut être échangée sur le marché du carbone de l'UE. C'est une forme de taxation basée sur un marché.

considérés comme insuffisants compte tenu de l'ampleur des défis à relever¹³.

Parallèlement à cette évolution, l'intégration de politiques éco-sociales dans l'agenda de l'UE constitue un changement significatif. Ces politiques, définies comme des « instruments de politique publique [qui] visent à atteindre simultanément des objectifs environnementaux et sociaux » (Mandelli, 2022:333), gagnent en importance. Ce réalignement des priorités politiques de l'UE est fondamental, dans la mesure où il met pour la première fois en évidence les répercussions sociales des politiques climatiques de l'UE. Cette évolution reflète l'acceptation toujours plus large du concept de transition juste, qui a dépassé les cercles syndicaux pour devenir un principe central du discours politique de l'UE (Mandelli *et al.*, 2023).

Au cours de cette même période, les activités de *lobbying* de la CES sur les questions climatiques s'intensifient considérablement. Ces activités incluent entre autres un plaidoyer pour l'incorporation d'un cadre juridique de la transition juste dans le cadre du Green Deal européen, la demande faite à la Commission européenne d'aller au-delà de simples recommandations aux États membres, l'appel à des propositions législatives concrètes visant à renforcer la négociation collective et le dialogue social, le droit des travailleurs à l'information et à la consultation, ainsi que la garantie de la création d'emplois de qualité (CES, 2019b,

2021). Il est intéressant de relever qu'à la même époque, BusinessEurope approuve officiellement les objectifs climatiques, tout en insistant sur le nécessaire maintien de la compétitivité des entreprises européennes¹⁴.

Depuis le début des années 2020, les fédérations syndicales européennes reconnaissent de plus en plus que le changement climatique constitue une opportunité d'améliorer les normes du travail. Ainsi, l'EFFAT exprime l'ambition que la transition verte profite aux travailleurs de tous les secteurs qu'elle représente. Cette transition est perçue comme un moyen de créer un plus grand nombre d'emplois de qualité et de garantir des emplois stables, des salaires équitables et de meilleures conditions de travail¹⁵. De même, IndustriAll affirme dans son manifeste qu'une transition juste implique de remodeler l'économie d'une manière équitable et inclusive, dans le but de préserver et de créer des emplois de haute qualité. Le manifeste rappelle la nécessité d'impliquer les travailleurs et leurs syndicats dans la gestion proactive et l'adaptation aux mutations industrielles, conformément au principe « Rien sur nous sans nous¹⁶ ».

Au sein du mouvement syndical, cet intérêt de plus en plus marqué pour les questions environnementales culmine avec la décision stratégique de la CES, lors de son congrès de Berlin en 2023, d'« intégrer » les questions environnementales. Cette décision marque une rupture par rapport

13. P. Tomassetti, « Social Climate Fund: A giant with feet of clay? », ETUI, February 20, 2023, <https://www.etui.org/news/social-climate-fund-giant-feet-clay>.

14. *Climate Change*, BusinessEurope, <https://bit.ly/3QZsg6O>, consulté le 5 novembre 2023.

15. « Taking Part in climate action to build a just transition in the agro-food and tourism sectors - Recommendations for Action », EFFAT, March 2023, p. 3, <https://bit.ly/3sxdDy6>.

16. *Nothing About Us Without Us - A Just Transition Manifesto*, IndustriAll, 2022, p. 2, <https://bit.ly/47h2AZ4>.

au chapitre consacré à l'environnement dans le manifeste du congrès de Vienne en 2019 (ETUC, 2019b), en privilégiant une approche plus intégrée de la politique qui reconnaît l'interconnexion des préoccupations environnementales avec d'autres domaines politiques (CES, 2023).

De plus, au cours de ces dernières années, un intérêt non sans ambiguïté de la CES pour des modèles économiques post-croissance¹⁷ est devenue de plus en plus évident. Cette curiosité nouvelle s'écarte considérablement des positions syndicales traditionnelles et reflète les changements intervenus au sein des mouvements syndicaux nationaux dans des pays comme l'Espagne, la France et l'Italie¹⁸. La CES a commencé à intégrer ces idées sur la croissance inclusive et demande désormais que l'on inclue dans les évaluations des politiques des États membres des indicateurs qui ne se limitent pas au seul PIB et qui soient liés au Green Deal (ETUC, 2021 ; CES, 2023:34). Cette reconnaissance traduit les limites, dans l'environnement économique complexe d'aujourd'hui, de la dépendance à l'égard des seules mesures économiques conventionnelles. En outre, cette évolution de l'approche de la CES

s'aligne sur les objectifs de développement durable des Nations unies, ce qui témoigne de son engagement en faveur d'un avenir plus durable et plus équitable.

L'engagement de la CES dans les conférences « Au-delà de la croissance » en 2019 puis en 2022 et 2023, pilotées par Philippe Lamberts du groupe des Verts au Parlement européen, est une autre illustration de cette évolution. Ces conférences réunissent un groupe diversifié d'acteurs, y compris des syndicats, pour débattre des approches durables qui vont au-delà des évaluations traditionnelles axées sur le PIB. Esther Lynch, secrétaire générale de la CES, souligne ainsi la nécessité d'alternatives innovantes et insiste sur le rôle essentiel du dialogue social et de l'engagement des travailleurs. L'évolution de la position de la CES sur les paradigmes de l'après-croissance signifie-t-elle une rupture avec les points de vue traditionnels, en soulignant la nécessité d'une approche du développement économique plus holistique et plus durable¹⁹ ? La campagne de la CES contre l'austérité 2.0 centrée principalement sur les salaires et l'investissement dans le social n'indique pas un tel tournant.

17. La post-croissance et la décroissance remettent toutes deux en question l'accent traditionnellement mis sur l'expansion économique, mais elles diffèrent dans leur approche de la question. La post-croissance propose une réorientation des priorités économiques, en s'éloignant de la dépendance à l'égard de la croissance du PIB comme critère de réussite et en adoptant des mesures qui valorisent la durabilité environnementale, l'équité sociale et la qualité de vie. Elle ne s'oppose pas à la croissance en soi, mais remet plutôt en question le type de croissance et ses implications pour la santé humaine et écologique (Jackson, 2021). La décroissance, en revanche, plaide explicitement pour une réduction de l'échelle de la production et de la consommation, en particulier dans les économies à haut revenu. Elle prône une contraction contrôlée des activités économiques jugées écologiquement non durables (Kallis, 2011). Alors que la post-croissance est ouverte à toute une série de résultats économiques pour autant qu'ils soient durables et équitables, la décroissance considère au contraire qu'une diminution de la production matérielle est essentielle pour aligner les sociétés humaines sur les limites de l'environnement et favoriser une répartition plus juste des ressources.

18. « Justicia climática y energética ya », CCOO, 28 de octubre de 2022, <https://bit.ly/46fSR3V>, consulté le 6 novembre 2023 ; « Tout savoir sur le Pacte du pouvoir de vivre », CFDT, 12 juillet 2021 (mise à jour le 13 juin 2023), <https://bit.ly/47PQB4D>, consulté le 13 octobre 2023 ; « Capitalismo o sostenibilità : Il nostro impegno per promuovere il benessere in un nuovo modello di sviluppo sostenibile, giusto, equo e democratico », CGIL, 1 ottobre 2018, <https://bit.ly/3sxakXx>, consulté le 6 novembre 2023.

19. K. Arabadjeva, « Trade unions "beyond growth" - what next? », ETUI, September 19, 2023, <https://www.etui.org/news/trade-unions-beyond-growth-what-next>.

Conclusion

Dans le contexte du changement climatique et de la transformation industrielle, la position de la Confédération européenne des syndicats (CES) a évolué vers la défense d'une « transition juste ». Au cours des trente dernières années, cette évolution peut être divisée en trois phases distinctes, chacune marquant un changement dans l'orientation stratégique et les priorités de la Confédération.

Entre le début des années 2000 et 2009, la CES s'est lancée dans la construction d'un agenda soucieux du climat. Cette première étape permet de jeter les bases de l'intégration des questions environnementales dans les politiques syndicales, sous l'impulsion de personnalités telles que Joël Decaillon, qui ont su composer avec les interactions complexes entre les intérêts sectoriels pour favoriser le dialogue interprofessionnel.

Dans la phase suivante, de 2009 à 2015, la CES a modéré son engagement en faveur du climat, les impératifs de la reprise économique après la crise financière ayant éclipsé l'enjeu environnemental. Toutefois, et même si d'autres questions économiques et sociales urgentes se retrouvent alors au premier plan, le concept de transition juste prend racine, ce qui marque un tournant dans l'évolution de la CES. Au cours de cette période, les fédérations nationales

approfondissent également leur engagement sur les questions climatiques, en les inscrivant progressivement à leur agenda.

La phase actuelle, initiée en 2015 est marquée par une renaissance des impératifs environnementaux au cœur de la mission de la CES. Sous l'impulsion des cadres politiques ambitieux de l'UE, comme le Green Deal, et des objectifs concrets fixés par ce Green Deal et le programme Fit for 55, le changement climatique est reconnu comme un facteur central qui remodèle l'avenir du travail. Ces évolutions exigent une réponse proactive et unifiée de la part du mouvement syndical, catalysée par un agenda extérieur piloté par la Commission européenne. En réponse, la CES et ses fédérations s'emploient à élaborer des approches stratégiques qui vont au-delà de simples tactiques de retardement, en tirant parti de ces politiques pour renforcer leur plaidoyer en faveur des droits des travailleurs et d'un avenir durable.

L'engagement de la CES dans les questions environnementales au cours de ces différentes phases témoigne d'une interaction complexe entre les pressions politiques externes et les réorientations stratégiques internes, révélatrice des adaptations du mouvement syndical au sens large aux défis croisés de la durabilité écologique et de la justice sociale.

Sources :

- Alves Dias P., Conte A., Kanellopoulos K., Kapetaki Z., Mandras G., Medarac H., Nijs W., Ruiz Castello P., Somers J., Tarvydas D. (2021), *Recent Trends in EU Coal, Peat and Oil Shale Regions*, Luxembourg, Publications Office of the European Union.
- Bernaciak M., Lis A. (2017), « Weak labour, strong interests: Polish trade unions and the integration of EU energy and service markets », *JCMS: Journal of Common Market Studies*, vol. 55, n° 3, p. 432-448. <https://doi.org/10.1111/jcms.12506>.
- CES (2010), *Résolution sur un nouveau deal durable pour l'Europe et dans la perspective du sommet de Cancún*, adoptée lors du Comité exécutif des 13 et 14 octobre, <https://bit.ly/3uihmA7>.
- CES (2011a), *Résolution de la CES sur Rio+20 : renforcer la dimension sociale du développement durable*, Bruxelles, 19-20 octobre, <https://bit.ly/47k5f4g>.
- CES (2011b), *Le manifeste d'Athènes*, 4 août, <https://bit.ly/40E94hU>.
- CES (2015), *Programme d'action 2015-2019 de la CES*, 29 septembre, <https://bit.ly/46ksp98>.
- CES (2016), *Déclaration de la CES à propos de l'accord de Paris sur le changement climatique*, 15 janvier, <https://bit.ly/3udLBYN>.
- CES (2019a), *Pour un Green Deal européen solidaire*, Position adoptée par le Comité exécutif du 23 octobre, <https://bit.ly/40Ch2Ik>.
- CES (2019b), *Programme d'action 2019-2023 de la CES*, 30 août, <https://bit.ly/46hhrBt>.
- CES (2020), *Résolution de la CES sur les initiatives européennes en matière de Green Deal : Loi sur le climat, plan d'investissement durable de l'UE, règlement établissant le Fonds pour une transition juste et nouvelle stratégie industrielle*, Résolution adoptée par le Comité exécutif le 9 juin, <https://bit.ly/3QHYXUZ>.
- CES (2021), *Position de la CES : un cadre juridique pour une transition juste, en complément du paquet « Fit for 55 »*, adoptée au Comité exécutif des 8-9 décembre, <https://bit.ly/3ugCpD0>.
- CES (2023), *Programme d'action 2023-2027 de la CES*, adopté par le 15^e Congrès statutaire de la CES (Berlin, 23-26 mai), 8 juin, <https://bit.ly/3QZnpRV>.
- CES, BTS (2001), *Pour une perspective syndicale européenne en matière de développement durable*, Débats, septembre, https://www.etui.org/sites/default/files/Developpement_durable-FR.pdf.
- Christoff P. (2010), « Cold climate in Copenhagen: China and the United States at COP15 », *Environmental Politics*, vol. 19, n° 4, p. 637-656, <https://doi.org/10.1080/09644016.2010.489718>.

- Cigna L. M. (2023), « Bread or roses? Trade unions, female employment and the expansion of work-family policies », *Journal of European Public Policy*, p. 1-26, <https://doi.org/10.1080/13501763.2023.2184414>.
- Crespy A., Munta M. (2023), « Lost in transition? Social justice and the politics of the EU green transition », *Transfer*, vol. 29, n° 2, p. 235-251, <https://doi.org/10.1177/10242589231173072>.
- CSI (2015), « Présence syndicale à la 21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques », Paris, 30 novembre-11 décembre, <https://bit.ly/47w1sQQ>.
- Degryse C., Jepsen M., Pochet P. (2013), « The Euro crisis and its impact on national and European social policies », *ETUI Working Paper*, 2013.05, <https://doi.org/10.2139/ssrn.2342095>.
- Degryse C., Tilly P. (2013), *1973-2013: 40 Years of History of the European Trade Union Confederation*, Brussels, ETUI.
- Doellgast V., Lillie N., Pulignano V. (eds.) (2018), *Reconstructing Solidarity: Labour Unions, Precarious Work, and the Politics of Institutional Change in Europe*, Oxford, Oxford University Press.
- Durazzi N., Fleckenstein T., Lee S. C. (2018), « Social solidarity for all? Trade union strategies, labor market dualization, and the welfare state in Italy and South Korea », *Politics & Society*, vol. 46, n° 2, p. 205-233, <https://doi.org/10.1177/0032329218773712>
- ETUC (1991), *Resolutions – 7th Statutory Congress*, Luxembourg, May 13-17.
- ETUC (2001), *Putting Environmental Policy at the Heart of European Employment Policy*, Resolution adopted by the Executive Committee on 13 and 14 June.
- ETUC (2003), *Make Europe Work for the People*, 10th Congress, Prague.
- ETUC (2004), *Declaration on the Proposed Reform of EU Policy on Chemicals (REACH)*, Resolution adopted by the Executive Committee of the ETUC on 17 and 18 March.
- ETUC (2021), *Semester: Looking « Beyond GDP » Keeps Recovery on Track*, November 24, <https://bit.ly/3MITWu4>.
- ETUC, BusinessEurope, CEEP, UEAPME (2014), *Skills Needs in Greening Economies*, Final Report, January 31, <https://bit.ly/47qq4e0>.
- Fabris B. L., Pochet P. (2025), « European trade unions and the eco-social nexus », in Domorenok E., Graziano P., Zimmermann K. (eds.), *The Eco-Social Polity? Theoretical, Conceptual and Empirical Issues*, Bristol University Press, forthcoming.

- Feigl G., Hergovich S., Rehm M. (2013), « Beyond GDP: can we re-focus the debate? », in Natali D., Vanhercke B. (eds.), *Social Developments in the European Union 2012*, Brussels, ETUI, p. 63-89, <https://bit.ly/3ufZKot>.
- Felli R. (2014), « An alternative socio-ecological strategy? International trade unions' engagement with climate change », *Review of International Political Economy*, vol. 21, n° 2, p. 372-398, <https://doi.org/10.1080/09692290.2012.761642>.
- Galgóczi B. (2018), « Just transition towards environmentally sustainable economies and societies for all », *ILO ACTRAV Policy Brief*, <https://bit.ly/3R2Xfio>.
- Galgóczi B. (2019), *Towards a Just Transition: Coal, Cars and the World of Work*, Brussels, ETUI.
- Galgóczi B., Pochet P. (2012), « How trade unions cope with the challenge of the green transformation in Europe? », in Munck J. D., Didry C., Ferreras I., Jobert A. (eds.), *Renewing Democratic Deliberation in Europe*, Brussels, Peter Lang.
- Gumbrell McCormick R., Hyman R. (2013), *Trade Unions in Western Europe: Hard Times, Hard Choices*, New York, Oxford University Press.
- Holgate J. (2021), *Arise: Power, Strategy and Union Resurgence*, London, Pluto Press.
- Holtgrewe U., Kirov V., Ramioul M. (eds.) (2015), *Hard Work in New Jobs. The Quality of Work and Life in European Growth Sectors*, London, Palgrave Macmillan, <https://doi.org/10.1057/9781137461087>.
- Hyman R. (2015), « Three scenarios for industrial relations in Europe », *International Labour Review*, vol. 154, n° 1, p. 5-14, <https://doi.org/10.1111/j.1564-913X.2015.00221.x>.
- ILO (2015), *Guidelines for a Just Transition Towards Environmentally Sustainable Economies and Societies For All*, <https://bit.ly/3umNdiU>.
- Jackson T. (2021), *Post Growth: Life After Capitalism*, Cambridge, Polity Press.
- Kallis G. (2011), « In defence of degrowth », *Ecological Economics*, vol. 70, n° 5, p. 873-880, <https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2010.12.007>.
- Laurent E., Pochet P. (2015), *Towards a Social-ecological Transition. Solidarity in the Age of Environmental Challenge*, Brussels, ETUI, <https://bit.ly/46vL6qJ>.
- Mandelli M. (2022), « Mapping eco-social policy mixes for a just transition in Europe », *Working Paper*, 2022.15, ETUI, <https://bit.ly/47cwJZb>.
- Mandelli M., Cacciapaglia M., Sabato S. (2023), « EU eco-social policies for a “just transition”: comparing the Just Transition Fund and the Social Climate Fund », *Politiche Sociali*, n° 1, p. 81-98, <https://doi.org/10.7389/107140>.

- Meardi G. (2002), « The Trojan Horse for the americanization of Europe? Polish industrial relations towards the EU », *European Journal of Industrial Relations*, vol. 8, n° 1, p. 77-99, <https://doi.org/10.1177/095968010281005>.
- Nitsche-Whitfield P. (2023), « Beyond economic growth: The role of trade unions in the transition to well-being », *Report*, 2023.03, ETUI, <https://bit.ly/3QxuxEI>.
- Rätzl N., Stevis D., Uzzell D. (eds.) (2021), *The Palgrave Handbook of Environmental Labour Studies*, Cham, Springer, <https://doi.org/10.1007/978-3-030-71909-8>.
- Sauviat C. (2023), « États-Unis : des syndicats focalisés sur la défense de l'emploi et divisés face à la transition énergétique », n° spécial, « Les syndicats face aux défis environnementaux », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 184, décembre, p. 161-186.
- Silverman V. (2004), « Sustainable alliances: The origins of International Labor Environmentalism », *International Labor and Working-Class History*, n° 66, p. 118-135, <https://doi.org/10.1017/S0147547904000201>.
- Steurer R., Berger G. (2011), « The EU's double-track pursuit of sustainable development in the 2000s: How Lisbon and sustainable development strategies ran past each other », *International Journal of Sustainable Development & World Ecology*, vol. 18, n° 2, p. 99-108, <https://doi.org/10.1080/13504509.2011.559958>.
- Stevis D., Felli R. (2015), « Global labour unions and just transition to a green economy », *International Environmental Agreements*, n° 15, p. 29-43, <https://doi.org/10.1007/s10784-014-9266-1>.
- Syndex (2023), *Just Transition: Rethinking the Agro-Food and Tourism Sectors with a new Sustainable and Socially Inclusive Vision*, Report from Syndex to EFFAT.
- Syndex, SDA, Wuppertal Institute, ISTAS (2007), *Changement climatique et emploi, impact sur l'emploi du changement climatique et des mesures de réduction des émissions de CO2 dans l'Union européenne à 25 à l'horizon 2030*, CES.
- Thébaud-Mony A., Davezies P., Vogel L., Volkoff S. (dir.) (2015), *Les risques du travail. Pour ne pas perdre sa vie à la gagner*, Paris, La Découverte.
- Thomas A. (2021a), « Framing the just transition: How international trade unions engage with UN climate negotiations », *Global Environmental Change*, n° 70, p. 102347, <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2021.102347>.
- Thomas A. (2021b), « “Heart of steel”: How trade unions lobby the European Union over emissions trading », *Environmental Politics*, vol. 30, n° 7, p. 1217-1236, <https://doi.org/10.1080/09644016.2021.1871812>.
- Thomas A., Doerflinger N. (2020), « Trade union strategies on climate change mitigation: Between opposition, hedging and support », *European Journal of Industrial Relations*, vol. 26, n° 4, p. 383-399, <https://doi.org/10.1177/0959680120951700>.

- Thomas A., Pulignano V. (2021), « Challenges and prospects for trade union environmentalism », in Rätzl N., Stevis D., Uzzell D. (eds.), *The Palgrave Handbook of Environmental Labour Studies*, Cham, Springer, p. 517-538, https://doi.org/10.1007/978-3-030-71909-8_22.
- Torres R. (2008), « The social impact of policies to address climate change: A review of the issues », *International Labour Review*, vol. 147, n° 2-3, p. 275-279, <https://doi.org/10.1111/j.1564-913X.2008.00034.x>.
- Trampusch C., Palier B. (2016), « Between X and Y: How process tracing contributes to opening the black box of causality », *New Political Economy*, vol. 21, n° 5, p. 437-454, <https://doi.org/10.1080/13563467.2015.1134465>.
- UNEP, ILO, IOE, ITUC (2008), *Green Jobs: Towards Decent Work in a Sustainable, Low-Carbon World*, UNEP, https://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/publications/WCMS_158727/lang--en/index.htm.
- Waddington J., Müller T., Vandaele K. (eds.) (2022), *Trade Unions in the European Union. Picking Up the Pieces of the Neoliberal Challenge*, Brussels, Peter Lang, <https://www.peterlang.com/document/1303070>.
- Zwysen W. (forthcoming), *Green Transition – The More Polluting “Brown” Jobs Are Well-Protected by Collective Agreements and Trade Unions*.